Hongrie: demande d'adhésion du 1er avril 1994 et partenariat

1997/2175(COS) - 15/04/1999 - Résolution intermédiaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. Otto von HABSBURG (PPE, D) sur l'adhésion de la Hongrie à l'Union, le Parlement se félicite d'une manière générale, des progrès accomplis par ce pays sur la voie de l'adhésion, même si des difficultés restent encore à surmonter. Il insiste pour que les réformes mises en oeuvre s'accompagnent de mesures visant à atténuer les conséquences sociales de l'adhésion. Á cet égard, le Parlement souscrit à la proposition de la Présidence allemande d'étendre au domaine social, le champ d'application du programme PHARE. Le Parlement souligne, en outre, la nécessité de renforcer la lutte contre la corruption dans l'ensemble des pays candidats de l'Est et insiste pour que chaque pays candidat soit apprécié à l'aune de ses mérites propres et des progrès accomplis dans les négociations. Il demande également qu'un calendrier pour les négociations d'adhésion et leurs éventuelles conclusions soit élaboré. En ce qui concerne spécifiquement la Hongrie, le Parlement européen se félicite des efforts accomplis par ce pays pour stabiliser ses relations avec la Slovaquie et la Roumanie ainsi que pour améliorer la qualité de vie de la minorité tsigane du pays. Il considère néanmoins que la Hongrie ne dispose pas de moyens suffisants pour mener à bien cette politique. Le Parlement rappelle notamment qu'à l'issue du scrutin de 1998, un statut spécifique a pu être accordé aux Roms et qu'une commission interministérielle a été créée en vue de régler les problèmes de cette communauté. Reconnaissant les efforts déployés par la Hongrie pour adapter sa législation à l'acquis communautaire dans le domaine de la criminalité organisée, il demande de nouvelles actions en vue de lutter contre la corruption. Il prie également la Commission dans la programmation et la gestion des crédits PHARE et ISPA, de prendre dûment en compte l'avis des partenaires sociaux et des différents niveaux de décisions régionaux et locaux afin de permettre une coopération transfrontière entre pays bénéficiaires du programme PHARE. Parallèlement, le Parlement se félicite que la Hongrie participe dès à présent à la mise en oeuvre de la PESC et de son intention de demander son adhésion à l'UEO.